Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

A66/DIV/3
28 mai 2013

Décisions et liste des résolutions

I. DÉCISIONS

WHA66(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des États Membres suivants : Afghanistan, Canada, Îles Cook, Malawi, Mali, Mongolie, Nicaragua, Ouganda, République de Moldova, Roumanie, Sri Lanka, Turquie.

(Première séance plénière, 20 mai 2013)

WHA66(2) Élection du président et des vice-présidents de la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a élu :

Président : Dr Shigeru Omi (Japon)

Vice-Présidents : Dr José V. Dias Van-Dúnem (Angola)
Dr Ahmed bin Mohamed bin Obaid Al Saidi (Oman)
M. Vidyadhar Mallik (Népal)
Dr Raisa Bogatyryova (Ukraine)
Dr Florence Duperval Guillaume (Haïti)

(Première séance plénière, 20 mai 2013)

WHA66(3) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, après avoir examiné les recommandations de la Commission des Désignations, a élu les délégués des 17 pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Afrique du Sud, Chili, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Honduras, Iraq, Irlande, Kazakhstan, Namibie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Thaïlande, Yémen.

(Première séance plénière, 20 mai 2013)

WHA66(4) Adoption de l'ordre du jour

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session, après avoir supprimé deux points, transféré un point de la Commission B à la Commission A et six points de la Commission A à la Commission B.

(Deuxième séance plénière, 20 mai 2013 et
huitième séance plénière, 24 mai 2013)

WHA66(5) Élection du bureau des commissions principales

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a élu présidents des commissions principales :

Commission A :	**Président**	Dr Walter T. Gwenigale (Libéria)
Commission B :	**Président**	Mme Kathryn Tyson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

(Première séance plénière, 20 mai 2013)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A :	**Vice-Présidents**	Dr Lester Ross (Îles Salomon) Dr Sania Nishtar (Pakistan)
	Rapporteur	Dr Victor Cuba Oré (Pérou)
Commission B :	**Vice-Présidents**	Dr Daisy Corrales Diaz (Costa Rica) Dr Poonam Khetrapal Singh (Inde)
	Rapporteur	M. Jilali Hazim (Maroc).

(Premières séances des Commissions A et B,
20 et 22 mai 2013, respectivement)

WHA66(6) Vérification des pouvoirs

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les délégations des États Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis

d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

(Sixième séance plénière, 22 mai 2013)

WHA66(7) Élection de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, après avoir examiné les recommandations du Bureau de l'Assemblée, a élu les États suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Afrique du Sud, Albanie, Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Brésil, Égypte, Japon, Namibie, République de Corée, République populaire démocratique de Corée et Suriname.

(Huitième séance plénière, 24 mai 2013)

WHA66(8) Financement de l'OMS

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a décidé d'instaurer un dialogue sur le financement du budget programme, convoqué par le Directeur général et facilité par le Président du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le premier dialogue sur le financement du budget programme 2014-2015 devant avoir lieu en 2013, selon les modalités indiquées dans le document A66/48.

(Huitième séance plénière, 24 mai 2013)

WHA66(9) Méthodologie d'allocation stratégique des ressources

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de prier le Directeur général de proposer, pour examen par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en consultation avec les États Membres, une nouvelle méthodologie d'allocation stratégique des ressources à l'OMS, qui commencera à être appliquée pour le budget programme 2016-2017, faisant appel à un processus ascendant robuste de planification et à un chiffrage réaliste des coûts des produits, sur la base de rôles et responsabilités clairement définis aux trois niveaux de l'OMS.

(Huitième séance plénière, 24 mai 2013)

WHA66(10) Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/ falsifiés/contrefaits

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits,[1] a décidé de recommander que la présidence du comité d'orientation du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits soit assurée par roulement, à titre intérimaire, sans préjudice du mandat actuel du dispositif.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2013)

WHA66(11) Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

1. La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr Viroj Tangcharoensathien, délégué de la Thaïlande, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016 et le plus ancien membre suppléant, Mme Palanitina Tupuimatagi Toelupe, délégué du Samoa, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour la durée restant à courir de son mandat jusqu'en mai 2014.

2. La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr Mahmoud N. Fikry, délégué des Émirats arabes unis, et M. Alejandro Henning, délégué de l'Argentine, membres suppléants du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2016.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2013)

WHA66(12) Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

1. Afin d'aller de l'avant en ce qui concerne le suivi, la coordination et le financement de la recherche-développement en santé, et conformément à la résolution WHA66/22, l'Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général d'organiser une réunion consultative technique de deux ou trois jours pour aider à trouver des projets de démonstration qui :

[1] Document A66/22.

a) remédient aux lacunes de la recherche-développement constatées en matière de découverte, de développement et/ou d'exécution, y compris des filières de produits prometteuses, pour les maladies qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, et contre lesquelles on peut entreprendre une action immédiate ;

b) tirent parti de la collaboration, y compris de l'échange ouvert de connaissances, pour coordonner la recherche-développement ;

c) favorisent une dissociation du coût de la recherche-développement du prix des produits ; et

d) proposent et favorisent des mécanismes de financement, y compris des mécanismes innovants, durables et de mise en commun des fonds.

2. Les projets de démonstration devraient apporter la preuve que les solutions proposées sont viables à long terme.

3. La réunion consultative technique sera ouverte à tous les États Membres.[1] Le Directeur général invitera des experts des domaines de la recherche-développement concernés et des experts sachant d'expérience gérer les fonds destinés à la recherche-développement, tout en évitant que l'OMS et la santé publique ne soient indûment influencées par une forme quelconque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.

4. Le Directeur général consultera les directeurs régionaux selon la pratique établie à l'OMS pour veiller à la représentation régionale ainsi qu'à la diversité des compétences et des expériences.

5. La réunion se déroulera en deux parties : tout d'abord une discussion technique entre experts, puis une séance d'information à l'intention des États Membres et un débat entre ceux-ci.

6. La réunion devrait avoir lieu avant la fin de 2013. Elle devrait se tenir parallèlement aux consultations régionales mentionnées aux paragraphes 2.6) et 4.4) de la résolution WHA66/22.

7. Un rapport de la réunion sera établi et présenté par le Directeur général à la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2013)

WHA66(13) Choix du pays où se tiendra la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Neuvième séance plénière, 27 mai 2013)

[1] Et, le cas échéant, aux organisations d'intégration économique régionale.

II. RÉSOLUTIONS

WHA66.1	Douzième programme général de travail, 2014-2019
WHA66.2	Budget programme 2014-2015
WHA66.3	Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière
WHA66.4	Vers la santé oculaire universelle : plan d'action mondial 2014-2019
WHA66.5	Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé
WHA66.6	Rapport financier et états financiers vérifiés pour la période 1er janvier 2012-31 décembre 2012
WHA66.7	Mise en œuvre des recommandations de la Commission des Nations Unies sur les produits d'importance vitale pour les femmes et les enfants
WHA66.8	Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020
WHA66.9	Handicap
WHA66.10	Suivi de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
WHA66.11	La santé dans le programme de développement pour l'après-2015
WHA66.12	Maladies tropicales négligées
WHA66.13	État du recouvrement des contributions et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
WHA66.14	Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés : Tadjikistan
WHA66.15	Barème des contributions 2014-2015
WHA66.16	Gestion des risques de change
WHA66.17	Rapport du Commissaire aux Comptes
WHA66.18	Suivi du rapport du groupe de travail sur l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé
WHA66.19	Immobilier

WHA66.20	Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et le Centre du Sud
WHA66.21	Transfert du Soudan du Sud de la Région de la Méditerranée orientale à la Région africaine
WHA66.22	Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement
WHA66.23	Transformer la formation des personnels de santé à l'appui de la couverture sanitaire universelle
WHA66.24	Normalisation et interopérabilité en cybersanté

= = =